



## CONCLUSIONS DE LA XLIX<sup>e</sup> COSAC Dublin, 23-25 juin 2013

### 1. Rapport semestriel

1.1. La COSAC salue le 19<sup>ème</sup> rapport semestriel préparé par le secrétariat de la COSAC et remercie le secrétariat pour son travail. Le rapport fournit des informations utiles sur l'implication des parlements dans l'Union économique et monétaire, dans le semestre européen et dans l'élargissement. Il examine également le contrôle de subsidiarité au sein des parlements et il témoigne de l'ampleur de la coopération interparlementaire à cet égard.

### 2. Dernières réunions interparlementaires

2.1. La COSAC salue les conclusions de la Présidence de la Conférence des Présidents des parlements de l'UE qui s'est tenue à Nicosie les 21-23 avril 2013 et se dit favorable à l'établissement d'une conférence, au vu de l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, qui pourrait utiliser des modèles de coopération interparlementaire déjà existants basés sur la formule de la Conférence sur la PESC et la PSDC et tirant profit de ces modèles. La COSAC se réjouit de la première Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne qui se tiendra à Vilnius du 16-18 octobre 2013 et appelle à un examen attentif des dispositions prises dans le cadre de cette conférence et celle qui sera organisée conjointement à Bruxelles.

2.2. La COSAC salue le rapport établi à l'issue de la réunion informelle qui s'est tenue à Copenhague le 11 mars 2013 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE et considère cette conférence comme étant un bon lieu de discussion et d'échange d'idées.

2.3. La COSAC accueille toute suggestion concernant l'utilisation de la vidéoconférence pour la coopération interparlementaire et pour renforcer l'échange d'informations entre des parlements nationaux et approuve la suggestion de mettre plus à contribution le secrétariat de la COSAC et les représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles.

2.4. La COSAC note l'importance du rôle des parlements nationaux dans le processus de prise de décision, au niveau national, ayant trait aux affaires européennes. Un grand nombre de pays ont mis au point des méthodes et des procédures sur la façon d'intégrer les affaires de l'UE dans la vie et le travail quotidiens des parlements nationaux. Ces expériences et bonnes pratiques peuvent être une source d'inspiration pour d'autres sur la façon d'améliorer le contrôle de l'UE et de renforcer la responsabilité également au niveau national.



### 3. Une véritable Union économique et monétaire

- 3.1. La COSAC prend acte que la plupart des parlements débattent activement des documents clés de l'UEM et que la majorité des parlements examinent les réunions et/ou les conclusions des réunions du Conseil européen d'une manière ou d'une autre. La COSAC pense qu'il y a plus à faire pour encourager également le débat interparlementaire sur ces questions et sur les problèmes fondamentaux plus larges de la démocratie au sein de l'UE. La COSAC fait donc appel aux présidences futures pour étudier la meilleure façon de le faire et en particulier dans le contexte de la nouvelle conférence basée sur l'Article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.
- 3.2. La COSAC encourage les parlements à utiliser au mieux les outils déjà existants et à s'efforcer d'en développer de nouveaux tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen pour assurer la légitimité démocratique de l'UEM et plus particulièrement, pour faire en sorte que la légitimité et la responsabilité démocratiques restent au niveau où les décisions sont prises et sont mises en œuvre.
- 3.3. La COSAC encourage le Parlement européen et les parlements nationaux qui président le Conseil de l'UE dans le premier semestre de l'année à prendre en considération les commentaires constructifs sur l'organisation de la Semaine interparlementaire européenne publier dans le 19<sup>e</sup> rapport semestriel de la COSAC.

### 4. Echange d'informations entre les parlements sur le contrôle de subsidiarité

- 4.1. La COSAC accueille favorablement le développement constant des procédures et pratiques concernant le contrôle de subsidiarité. Il met en évidence, en particulier, l'échange plus important d'informations entre le personnel des différents parlements ; une coopération plus étroite au sein des représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles ; et un taux de participation aux conférences interparlementaires plus élevé.
- 4.2. La COSAC accueille favorablement l'échange fortement accru d'informations entre les parlements et les chambres sur le contrôle de subsidiarité, par le biais d'un large éventail de méthodes d'échange et de réseaux, y compris la base de données IPEX et les représentants des parlements nationaux basés à Bruxelles. Elle se réjouit de constater le succès de cette intensification de l'échange d'informations depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, contribuant, dans bien des cas, à ce que les contrôles aboutissent à un résultat. La COSAC rappelle aux parlements nationaux l'importance de procéder efficacement au

contrôle de subsidiarité et encourage la coopération afin que les parlements nationaux puissent atteindre les seuils, si nécessaire.



ParlEU2013.ie

Uachtaránacht na hÉireann ar  
Chomhairle an Aontais Eorpaigh  
An Ghné Pharlaiminteach

Irish Presidency of the  
Council of the European Union  
Parliamentary Dimension

4.3. Dans le contexte de cette activité beaucoup plus intense, la COSAC note que des progrès restent cependant à faire, notamment en ce qui concerne : l'échange d'informations entre les parlements à un stade plus précoce du processus de contrôle ; l'amélioration du contenu du site web IPEX visant à fournir les raisons principales de violation du principe de subsidiarité et visant à mettre à la disposition des parlements des informations très précises à un moment opportun et de fournir des résumés détaillés en anglais et/ou français des documents importants ou bien leurs traductions ; et enfin, un meilleur échange d'informations entre les députés dans le forum d'échanges et/ou en marge de la COSAC.

## 5. Le membre permanent du secrétariat de la COSAC

5.1. La COSAC rappelle que le mandat du membre permanent actuel du secrétariat de la COSAC expire le 31 décembre 2013. La COSAC souligne le fait que la nomination du nouveau membre permanent devrait s'effectuer pendant la Lème COSAC et par conséquent, demande à la présidence lituanienne de préparer la nomination.

5.2. La COSAC rappelle également que le cofinancement actuel du membre permanent du secrétariat de la COSAC et les coûts de fonctionnement du bureau et du site web de la COSAC prendront fin le 31 décembre 2013. La COSAC accueille favorablement les lettres d'intention des 22 parlements nationaux exprimant leur engagement concernant le cofinancement pour les deux années à venir, c.-à-d. 2014-2015. De plus, la COSAC salue le fait que le seuil du nombre minimum de parlements de 14 Etats membres a été atteint. La COSAC fait appel aux parlements/chambres restantes pour qu'ils/elles renouvellent leur engagement de cofinancement.